



VAE MASTER 2 MEEF « ENSEIGNEMENT ET SURDITÉ »

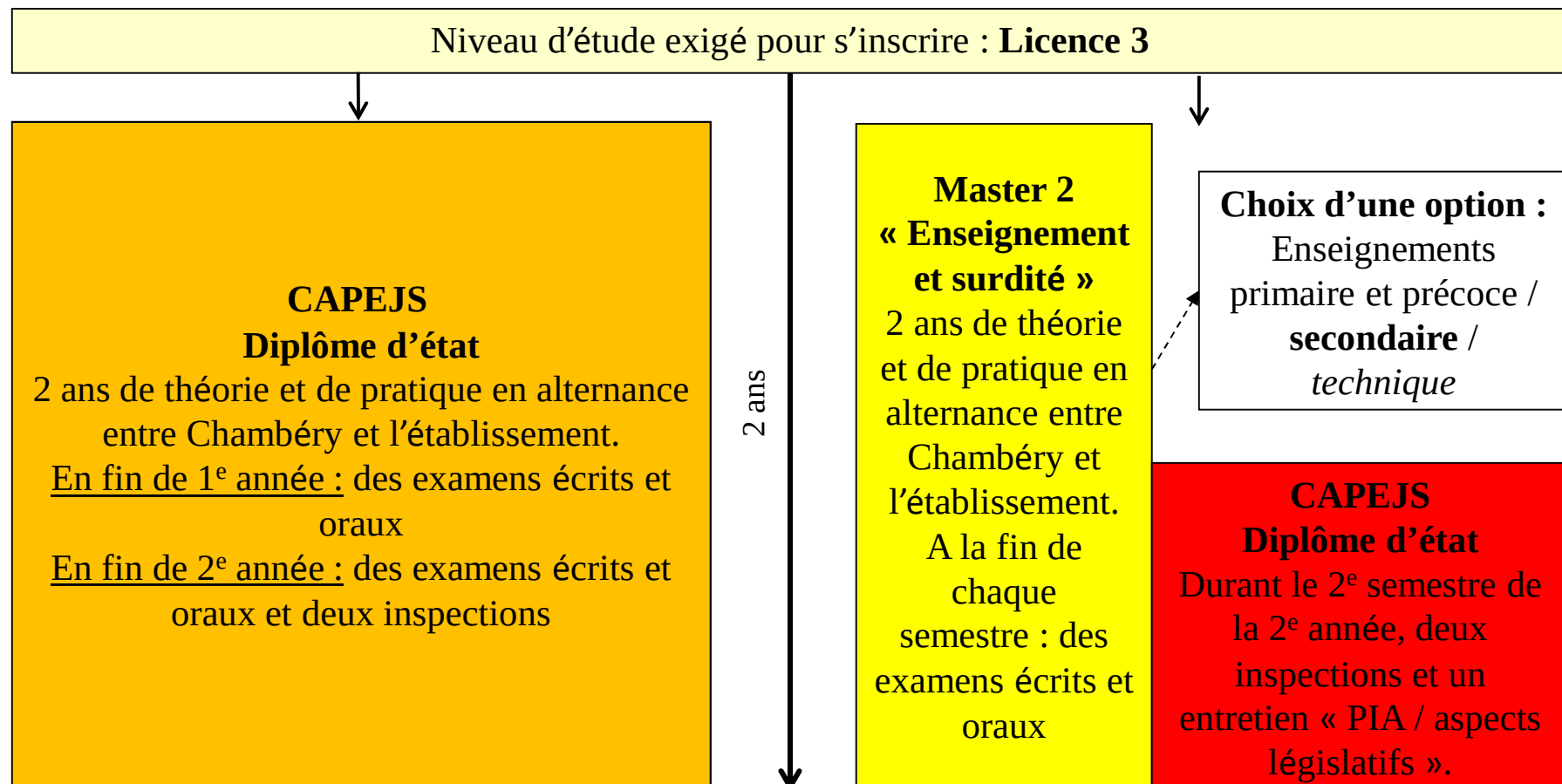
Laure BEYRET

(enseignante spécialisée CAPEJS, INJS de Paris)



Comparaison « ancien » / « nouveau » CAPEJS

Ancien CAPEJS (dernière promo 2013-2014) | « Nouveau CAPEJS » (depuis septembre 2014)





Les 9 points du référentiel du Master 2

- 1) Aspects législatifs, réglementaires et éthiques
- 2) Pédagogie générale
- 3) Connaissances de la surdité
- 4) Psychologie et handicaps associés
- 5) Langage et communication
- 6) Stages
- 7) Enseignement secondaire / primaire
- 8) Mise en situation professionnelle
- 9) Culture numérique et apprentissage des TICE

Comparaison du Master 2 / « ancien CAPEJS »

Master 2 enseignement et surdit�		CAPEJS avant masterisation	
UE	Mati�re	UE	Mati�re
1) Aspects l�gislatifs, r�glementaires et �thiques	Politique du handicap	1) Les sourds dans la soci�t�	d) Institutions sociales et leur adaptation aux personnes sourdes
2) P�dagogie g�n�rale	Les grands courants p�dagogiques	6) P�dagogie appliqu�e et formation aux disciplines scientifiques	a) P�dagogie g�n�rale, programme, progression, �valuation
	Philosophie		
	Science de l'�ducation		
	P�dagogie g�n�rale		

Comparaison du Master 2 / « ancien CAPEJS »

Master 2 enseignement et surdit�		CAPEJS avant masterisation	
UE	Mati�re	UE	Mati�re
3) Connaissance de la surdit�	Anatomie, physiologie et pathologie des organes de l'audition	2) Connaissance de la surdit�	b) Anatomie, physiologie, pathologie des organes de l'audition et de la parole, �pid�miologie de la surdit�
	Audiom�trie et appareillage auditif		c) Audiom�trie, appareillage proth�tique individuel et collectif
	Adaptation proth�tique		a) Acoustique physique
	Acoustique physique	3) Communication et langue orale	c) Phon�tique acoustique et �ducation auditive
	Psychosociologie de la surdit�	1) Les sourds dans la soci�t�	a) Psychosociologie de la relation, communication et surdit�
			b) Etude psychosociale des adultes sourds
			c) Historique de l'�ducation des sourds

Comparaison du Master 2 / « ancien CAPEJS »

Master 2 enseignement et surdité		CAPEJS avant masterisation	
UE	Matière	UE	Matière
4) Psychologie et handicaps associés	Développement psychomoteur, psycho-affectif et cognitif de l'enfant	5) Développement psychologique de l'enfant	a) Psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent, conséquences de la surdité
	Développement langagier et cognitif		c) Problèmes spécifiques des enfants présentant des handicaps associés
	Apport des neurosciences		
	Handicaps associés		

Comparaison du Master 2 / « ancien CAPEJS »

Master 2 enseignement et surdité		CAPEJS avant masterisation	
UE	Matière	UE	Matière
5) Langage et communication	LSF / Linguistique LSF	8) Langue des signes française (L.S.F.)	8A : initiation LSF 8B : perfectionnement LSF
	LPC	3) Communication et langue orale	d) Pédagogie et techniques du LPC
	Phonétique articulatoire		a) Phonétique articulatoire
	Linguistique française	4) Connaissance de la langue française	a) Linguistique appliquée
	Communication non verbale - théâtre	3) Communication et langue orale M1 : apprentissage et perfectionnement de la parole	b) Apprentissage du langage oral et de la parole
	Méthodes spécifiques d'acquisition du langage		
	Apprentissage de la parole et du langage / Perfectionnement de la LSF, de la parole et du langage	8) Langue des signes française (L.S.F.)	M1 : apprentissage et perfectionnement de la parole 8B : perfectionnement LSF

Comparaison du Master 2 / « ancien CAPEJS »

Master 2 enseignement et surdité		CAPEJS avant masterisation	
UE	Matière	UE	Matière
6) Stages	Stage pédagogique	Stages	Stage pédagogique
	Stage clinique (ORL)		Stage clinique ORL
	Stage en milieu ordinaire (primaire et élémentaire)		Stage en milieu ordinaire (primaire et élémentaire)

Comparaison du Master 2 / « ancien CAPEJS »

Master 2 enseignement et surdité		CAPEJS avant masterisation	
UE	Matière	UE	Matière
7) Option « Enseignement en primaire / secondaire »	Français	4) Connaissance de la langue française	b) Apprentissage de la langue française orale et écrite, lecture, compréhension, expression
	Maths	6) Pédagogie appliquée et formation aux disciplines scientifiques	b) Mathématiques
	Didactique des sciences humaines et des sciences	7) Formation aux sciences humaines et naturelles	c) Sciences et technologie
			a) Histoire
			b) Géographie
	Accompagnement familial et éducation précoce / Psychologie- Sociologie de l'adolescent	5) Développement psychologique de l'enfant	c) Autres sciences humaines
			d) Sciences naturelles et biologiques
	Pédagogie pratique	M2 Pédagogie pratique	a) Psychologie du développement de l'enfant et de l'adolescent, conséquences de la surdité
			b) Accompagnement parental et éducation précoce
			M2 Pédagogie pratique

Comparaison du Master 2 / « ancien CAPEJS »

Master 2 enseignement et surdité		CAPEJS avant masterisation	
UE	Matière	UE	Matière
8) C2I2E	C2I2E	6) Pédagogie appliquée et formation aux disciplines scientifiques	d) Informatique et enseignement assisté par ordinateur
9) Mise en situation professionnelle	Stage en responsabilité (alternance) = mémoire	9) Mémoire	Sujet en lien avec la pédagogie et la surdité + stage pédagogique

→ Rien qu'avec les UE de l'ancien CAPEJS, on valide les UE du Master 2 en intégralité



Les 9 points du référentiel validés

- 1) Aspects législatifs, réglementaires et éthiques ✓
- 2) Pédagogie générale ✓
- 3) Connaissances de la surdité ✓
- 4) Psychologie et handicaps associés ✓
- 5) Langage et communication ✓
- 6) Stages ✓
- 7) Enseignement secondaire ✓
- 8) Mise en situation professionnelle ✓
- 9) Culture numérique et apprentissage des TICE ✓



Pourquoi passer cette VAE ?

- 1) Pour des raisons personnelles (estime de soi, sentiment d'être aller au bout des choses...)
- 2) Pour obtenir un niveau master 2 (contrairement à « l'ancien » CAPEJS)
- 3) Pour répondre aux nouvelles exigences du métier (handicap associé / inclusion...)
- 4) Pour avoir un niveau équivalent à son élève professeur
- 5) Pour évoluer ou pouvoir se reconvertir professionnellement (passage à l'EN possible en INJ + ESMS (3^e concours))
- 6) Pour avoir des équivalences sur un autre master

Rmq : Cette VAE ne permet pas d'obtenir une revalorisation salariale (pour le moment)



Les démarches à effectuer

Etape 1

Se renseigner auprès du service VAE de l'université de Savoie Mont Blanc. Il se peut que vous deviez assister à une réunion de présentation organisée par l'Université ou rencontrer un conseiller VAE en région.

Contact :

Université Savoie Mont Blanc, service de la validation des Acquis et de l'Expérience (VAE), Domaine universitaire de Jacob-Bellecombette – BP 1104 – Bât 13 – 73011 Chambéry cedex / Tel : 04 79 75 91 77

Formulaire de contact en ligne sur le site de l'université

Les démarches à effectuer

Etape 2

Déposer un dossier de recevabilité. Cette étape a pour objectif de vérifier que vous êtes bien titulaire d'une licence et que vous avez plus de 3 ans d'exercice dans le domaine professionnel visé. Ce dossier comprend notamment un CV détaillé et une lettre de motivation. Il est validé par le service VAE après avis pédagogique du CNFEDS.

 **UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC** **DOSSIER ADMINISTRATIF VAE**

Validation des Acquis de l'Expérience (V.A.E.)
Domaine Universitaire de Jacob Ballemont
BP 1104 – Bâtiment 13
73011 CHAMBERY Cedex
☎ 04 79 25 91 77
✉ vaes@univ-smb.fr

Votre photo ici

CIVILITÉ
Madame Monsieur
Nom : Nom de jeune fille :
Prénoms : Date de naissance : Nationalité :
Adresse :
Code postal : Ville :
E-mail :
Téléphone Fixe : Téléphone portable :

DIPLÔME
Dernier diplôme obtenu : Année d'obtention :
Quel est le diplôme de l'Université Savoie Mont Blanc que vous souhaitez obtenir et pour lequel vous faites une demande de VAE ? (Utilisez le portail de l'Université: www.univ-smb.fr)
Diplôme et Domaine :
Mention :
Parcours :
Indiquer le nombre d'années de votre expérience professionnelle en lien avec le diplôme visé :
Cocher la session de jury et indiquer l'année de soutenance : Juin 20..... Décembre 20.....

SITUATION ACTUELLE
Vous êtes : ☐ Salarié (e) ☐ Non salarié (e) ☐ Retraité(e) ☐ Autres :

Si salarié (e) :

Coordonnées de l'employeur : Nom : Adresse : Téléphone : N° de SIRET :	Nom, Prénom et fonction du Contact :
---	--

Si non salarié(e) :
Inscrit à Pôle Emploi : ☐ OUI ☐ NON
Vous êtes indemnisé : ☐ OUI ☐ NON



Les démarches à effectuer

Professorat de l'enseignement des jeunes sourds :

Sept 2008 à aujourd'hui (8 ans dont formation CAPEJS) : **Professeur spécialisé pour jeunes sourds** à l'INJS de Bordeaux puis de Paris avec des élèves âgés de 6 à 23 ans en inclusion et en intramuros.

→ Connaissance de la législation et de l'insertion sociale des personnes sourdes

- Mai 2016 à aujourd'hui (2 mois) : Réalisation (en cours) d'un clip de présentation du dispositif d'inclusion des élèves sourds de Rodin.
- Déc 2015 à aujourd'hui (6 mois) : Membre du COPIL (Comité de pilotage du projet d'établissement de l'INJS de Paris).
- Sept 2015 à aujourd'hui (9 mois) : Membre du comité rédactionnel du journal de St Jacques à l'INJS de Paris.
- Sept 2013 à aujourd'hui (2 ans et 9 mois) : Représentante syndicale à l'INJS de Paris.
- 2008-2009 (2 x 2 journées) : Intervention aux journées « Handimanagement » à l'école BEM à Gradignan afin de sensibiliser à la surdité et à l'insertion sociale.

→ Connaissance de la déficience auditive et des appareillages

- 2016 (1 an) : Participation et mise en place du PLP (Projet linguistique personnalisé) à l'INJS de Paris avec les orthophonistes, le médecin ORL, les codeurs et les autres professeurs CAPEJS.
- Nov 2009 (50h) : Stage clinique ORL au CHU de Bordeaux dans le cadre du CAPEJS.

→ Maîtrise des méthodes et techniques d'apprentissage de la langue française (orale et écrite)

- Mars 2015 (1 jour) : Intervention conjointe avec M. Bretaudeau lors du colloque de l'ALPC « Objectif langue » à Paris sur la thématique : *Exemples d'écrits, la langue à l'école*.
- Sept 2011 à aujourd'hui (4 ans et 9 mois) : Enseignement de la parole (apprentissage et perfectionnement) en individuel et en groupe avec utilisation d'outils de correction dont la méthode verbotonale (niveau intermédiaire avec formation en janvier 2011).
- Sept 2011 à aujourd'hui (4 ans et 9 mois) : Enseignement de la langue française écrite à l'aide d'outils adaptés aux élèves sourds (schématisations, code de correction, écriture à la manière de...).

→ Maîtrise de la Langue des signes française (LSF)

- Sept 2014 à aujourd'hui (1 an et 9 mois) : Membre du pôle HG / LSF : création d'un lexique en LSF de concepts en histoire, géographie et éducation morale et civique.

→ Connaissance du développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent

- Sept 2012 à aujourd'hui (3 ans et 9 mois) : Travail en collaboration avec l'équipe psycho-sociale de l'INJS de Paris dans le cadre de réunions pluridisciplinaires.

→ Connaissance de la pédagogie et didactique des disciplines scientifiques et des sciences humaines



Service VAE
Domaine Universitaire de Jacob Bellecombette
BP 1104 - Ediment 13
73011 CHAMBERY CEDEX
Tel. 04 79 75 91 77
vae@univ-emb.fr

AVIS PÉDAGOGIQUE POUR DOSSIER DE CANDIDATURE VAE

Dossier transmis le :	04/07/2016
Dossier transmis à :	Elizabeth BINCAZ
Date de retour de l'avis pédagogique :	

CANDIDAT : Nom, Prénom	BEYRET Laure		
Coordonnées	e-mail : lbeyret@injs-paris.fr téléphone : 06-19-55-84-07		
Dernier diplôme obtenu	CAPEJS	Niveau : I	
Composante	CNFEDS		
Diplôme demandé	Master MEEF enseignement et surdité		

AVIS PÉDAGOGIQUE (détaillé)

Les points forts du candidat : Madame Beyret a suivi la formation CAPEJS (dont elle a validé toutes les unités de valeur de 12,5). Elle a également obtenu le DE du CAPEJS (diplôme d'état délivré par le Ministère de la Santé). Enseignante spécialisée depuis septembre 2008, elle est intervenue pour la première fois cette année en tant qu'enseignante pour 8 heures de cours dans le master enseignement et surdité. Elle a également fait partie du jury des mémoires de ce même master.

Les points faibles et lacunes du candidat :

Bibliographie conseillée :

Avis du responsable de la formation :

☒ Favorable ☐ Réservé ☐ Défavorable

Date : 07 septembre 2016

Signature

Pour le Président et par délégation
La Directrice du CNFEDS
Elizabeth BINCAZ

C.N.F.E.D.S.
Université de Savoie
BP 1104
73011 CHAMBERY Cedex
Tel. 04 79 75 84 77 - Fax 04 79 75 84 91



Les démarches à effectuer

Etape 3

Une fois la notification de recevabilité administrative obtenue, **réaliser un dossier de compétences**. Ce dossier d'une trentaine de pages, accompagné d'un dossier d'annexes, doit mettre en évidence l'ensemble de vos formations et de vos expériences professionnelles en lien avec le diplôme visé.

Etape 4

Une fois le dossier terminé, **déposer le dossier** pour qu'il soit examiné en commission : fin avril pour la commission de juin-juillet, fin octobre pour la commission de décembre.

Les démarches à effectuer

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
CV	5
LETTRE A L'ATTENTION DU JURY	7
PARTIE I : FORMATION INITIALE ET CONTINUE	8
Description des acquis de la formation initiale	8
Description des acquis de la formation continue ou professionnelle	12
PARTIE II : PRESENTATION DES DIFFERENTS ENVIRONNEMENTS	
PROFESSIONNELS	16
INJS de Paris et de Bordeaux	16
1) Description de l'entreprise.....	16
2) Description du poste occupé.....	19
Université Savoie Mont Blanc et ministère des Affaires Sociales	20
1) Description de l'entreprise.....	20
2) Description du poste occupé.....	21
Université Victor Segalen Bordeaux 2	22
1) Description de l'entreprise.....	22
2) Description du poste occupé.....	23
PARTIE III : EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC LE REFERENTIEL	
DU MASTER 2 ENSEIGNEMENT ET SURDITE	24
Cerner la législation en lien avec la scolarisation des jeunes sourds.....	24
Appréhender les pédagogies générale et disciplinaire.....	29
Maîtriser les spécificités de la surdité (anatomie, audiométrie, histoire, psychologie...)....	34
Utiliser les outils de langage et de communication	41
Instruire des élèves pour former des êtres pensants et autonomes	50
Savoir analyser et prendre du recul sur sa pédagogie.....	55
Avoir recours aux outils du numérique dans sa pratique pédagogique	60
PARTIE IV : EXPERIENCE NON SALARIEE	65
CONCLUSION	68
GLOSSAIRE DES SIGLES RECURRENTS.....	74
BIBLIOGRAPHIE	75
SITOGRAPHIE.....	75
TABLE DES FIGURES.....	76

PARTIE I : FORMATION INITIALE ET CONTINUE

Description des acquis de la formation initiale

Années et durée	Diplômes, stages...	Acquis de formations
Septembre 2009 – Juillet 2011	<u>CAPEIS</u> CNFEDS, 378 rue de la République 73000 Chambéry	- Connaître la culture, l'histoire et le droit en lien avec la surdité - Connaître la déficience auditive et les appareillages - Connaître la didactique et le fonctionnement de la langue française (phonétique et linguistique). - Maîtriser les modes de communication : Langue des Signes Française (LSF) et Langue française Parlée Complétée (LIPC). - Maîtriser les outils de correction de la langue française orale (méthode verbo-tonale...) - Connaître le développement psychologique de l'enfant et de l'adolescent sourd - Connaître la didactique des sciences humaines et scientifiques - Rédiger et soutenir un mémoire professionnel (Annexe 3)
Sept à déc 2009 puis janv à juin 2011 (1100h)	<u>Stage pédagogique</u> INJS de Bordeaux, 25 cours du Général de Gaulle, 33170 Gradignan	- Observer et analyser une séance pédagogique et de parole - Mettre en œuvre une programmation, une progression et une séance - Renforcer la maîtrise des modes de

Les démarches à effectuer

PARTIE II : PRESENTATION DES DIFFERENTS ENVIRONNEMENTS PROFESSIONNELS

INJS de Paris et de Bordeaux

1) Description de l'entreprise :

Depuis septembre 2008, j'ai pu enseigner auprès de jeunes sourds à l'INJS de Bordeaux puis à celui de Paris (Annexe 11).

L'Institut National des Jeunes Sourds de Bordeaux créé en 1786 et celui de Paris fondé en 1791, sont deux des quatre établissements publics administratifs, nationaux d'enseignement spécialisé et médico-sociaux sous l'autorité du ministère en charge des Affaires Sociales (avec ceux de Metz et de Chambéry). Conformément à la loi, ces instituts proposent différents modes de scolarisation et de suivi en fonction du projet individualisé d'accompagnement du jeune.

Aujourd'hui, ces deux instituts cohabitent sur leurs régions avec d'autres centres chargés de l'accompagnement des jeunes sourds :

- Pour l'INJS de Bordeaux, il s'agit d'une répartition géographique et de compétences avec le CESDA (Centre d'Education Spécialisée pour Déficiants Auditifs Richard Chapon) et le CAL (Centre Audition Langage). Ainsi, l'INJS intervient sur certains secteurs de la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) (primaire, collège, lycée et secteur professionnel), dans le Libournais et le Médoc ainsi que dans le Lot-et-Garonne (47).

- L'INJS de Paris travaille sur le territoire francilien avec 21 structures spécialisées dans l'enseignement des jeunes sourds dont le CEOP (Centre Expérimental Orthophonique et Pédagogique), le CELEM (Centre d'Education du Langage pour Enfants Malentendants), CODALI (CODage Audition Langage Intégration), les cours Morvan... Cet INJS est le plus grand établissement et le plus grand centre de formation professionnelle dans la région Ile de France avec 9 filières au sein même de l'institut : coiffure, production graphique, production imprimée, couture, horticulture, installation sanitaire, menuiserie, prothèse dentaire, métallerie-serrurerie. Il a des antennes en primaire (Buffon et rue Saint-Jacques), en collège (Rodin, SEES : Service d'Education et d'Enseignement Spécialisé et bilingue) et en lycée général (Rodin).

En moyenne, ces deux INJS regroupent 400 élèves sourds (quelques élèves TSL : Trouble Sévère du Langage, sourds ou non, ou avec maladie ou handicap associé) âgés de 0 à 21 ans : 150 environ à Bordeaux dont une trentaine d'internes et 230 environ à Paris dont 80 internes. Les élèves suivent une formation de la maternelle au baccalauréat général, technologique ou

PARTIE III : EXPERIENCE PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC LE REFERENTIEL DU MASTER 2 ENSEIGNEMENT ET SURDITE

Cerner la législation en lien avec la scolarisation des jeunes sourds

Référentiel du Master 2 « Enseignement et surdité »

UE	Module	Semestre	Remarques
Aspects législatifs, réglementaires et éthiques	Politique du handicap	7	Note plancher à 7

Le travail de l'enseignant spécialisé s'inscrit dans un cadre législatif particulier : la loi de 1991¹⁵ et le code de l'éducation¹⁶ modifiés par la loi du 11 février 2005¹⁷. Ces textes législatifs concernent le libre choix du mode de communication, le renforcement de l'inclusion en milieu ordinaire et la mise en place d'un PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) pour tous les élèves handicapés. Ainsi, une connaissance du droit en lien avec la scolarisation des jeunes sourds est primordiale afin que l'enseignant spécialisé puisse participer au suivi global de ces élèves.

Avant même d'intégrer la formation CAPEJS, j'ai pu appréhender la législation en lien avec la surdité grâce à des interventions en milieu universitaire : à l'école BEM à Gradignan afin de sensibiliser les étudiants à la surdité et à l'insertion professionnelle des personnes sourdes, mais surtout grâce à mon expérience en tant que chargée de mission adjointe au handicap à l'université Victor Segalen Bordeaux II. Dans le cadre de cette dernière fonction, je devais mettre en place les aménagements de compensation du handicap afin que les étudiants handicapés puissent suivre correctement les cours et les TD mais aussi passer leurs examens dans des conditions optimales (soutien pédagogique, transcription en braille ou agrandissement des documents pour les déficients visuels, suivi par un secrétaire pour les étudiants handicapés moteurs, accompagnement par un interprète ou un codeur pour les personnes sourdes, mise en place du temps majoré...). Je contribuais également à leur insertion sociale et professionnelle en sensibilisant les professionnels, les partenaires et les autres étudiants et en construisant avec eux un projet d'orientation adapté. Ces expériences

¹⁵ Loi n°91-73 du 18 janvier 1991 portant dispositions relatives à la santé publique et aux assurances sociales (article 33) et son décret d'application d'octobre 1992

¹⁶ Notamment les articles L. 111-1 et L. 112-2

¹⁷ Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et son décret d'application de mai 2006

Les démarches à effectuer

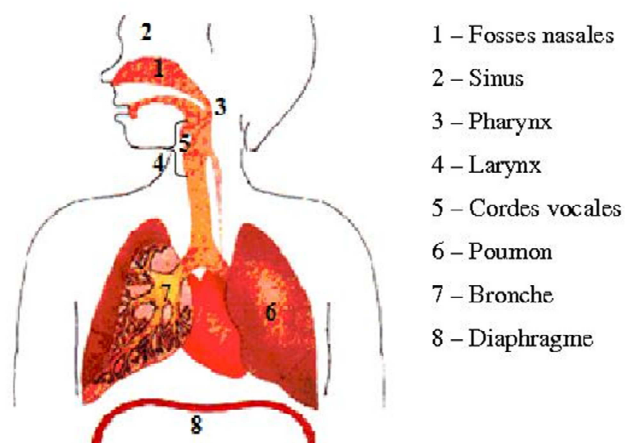


Figure 14 : L'appareil phonatoire

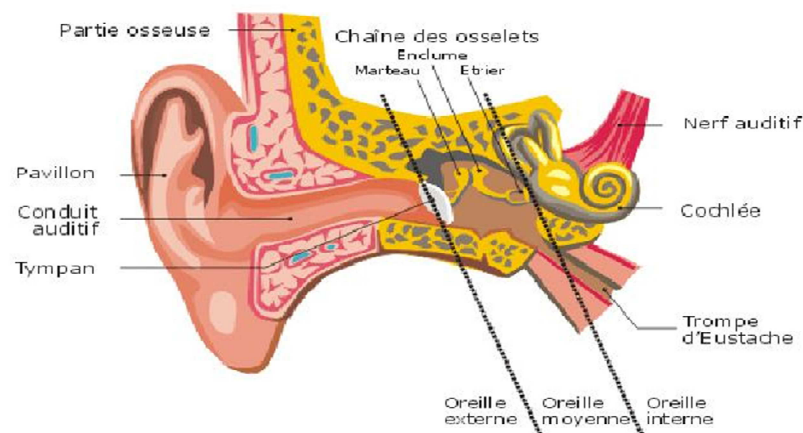


Figure 15 : Schéma de l'oreille

Sommaire des annexes

Annexe 1 : Attestation sur l'honneur	3
Annexe 2 : Pièce d'identité	3
Annexe 3 : Documents relatifs à la formation CAPEJS	4
Annexe 4 : Attestation de stage clinique	10
Annexe 5 : Attestation de stage pratique en milieu ordinaire	11
Annexe 6 : Attestation de maîtrise de l'outil informatique	12
Annexe 7 : Documents relatifs à la formation Master 2 en Histoire	13
Annexe 8 : Attestations de CLES	15
Annexe 9 : Attestations de formations LSF, LfPC, verbo-tonale	17
Annexe 10 : Attestations de formation à la méthodologie de la note de synthèse	23
Annexe 11 : Justificatifs d'emploi dans les INJS	24
Annexe 12 : Justificatifs d'emploi à l'Université de Savoie et par le Ministère	29
Annexe 13 : Justificatifs d'emploi au relais handicap	36
Annexe 14 : Rapports administratifs et pédagogiques	39
Annexe 15 : Article du 13 du mois sur l'inclusion des élèves sourds à Rodin	44
Annexe 16 : Plaquette : Accueillir un élève sourd dans sa classe	46
Annexe 17 : Articles parus dans la revue de St Jacques	48
Annexe 18 : Exemples de programmations en histoire, géographie et EMC	50
Annexe 19 : Exemples d'une progression et d'une fiche de préparation	57
Annexe 20 : Attestations en lien avec le syndicalisme	64

Les démarches à effectuer

Etape 5

Soutenir son dossier devant une commission. Cette soutenance dure une heure et s'effectue devant un jury composé de professionnels de l'enseignement spécialisé auprès de jeunes sourds et d'universitaires. Au sortir de la commission, le jury donne son avis : validation partielle, complète ou non validation de la VAE.

Etape 6

Une fois les résultats reçus par courrier, **s'inscrire à l'Université de Savoie** (s'acquitter des frais d'inscription) pour entériner la décision. Vous recevrez ultérieurement votre diplôme.





Les démarches à effectuer

Coût : 1160€ environ

- 150€ pour le dossier de recevabilité
- 750€ pour la soutenance
- 260€ pour les frais d'inscription à la fac (prix variable en fonction des années)

Une aide méthodologique est proposée : surcoût de 800€

→ Il est possible de se faire financer cette VAE par votre établissement (plan de formation / Compte Personnel de Formation)

Quelques conseils...

Pour la rédaction du dossier

1) Se faire un calendrier de tâches

Etapes	Echéances	Tâches à réaliser
Dossier d'annexes	15 octobre	- Scanner mon diplôme du CAPEJS - Scanner mes contrats de travail...
Dossier de compétences partie 1	20 octobre	- Lister mes formations universitaires - Lister mes formations continues...

2) Se bloquer des plages horaires dans la semaine

3) S'entourer de conseillers (pour la relecture : fond et forme)

Quelques conseils...

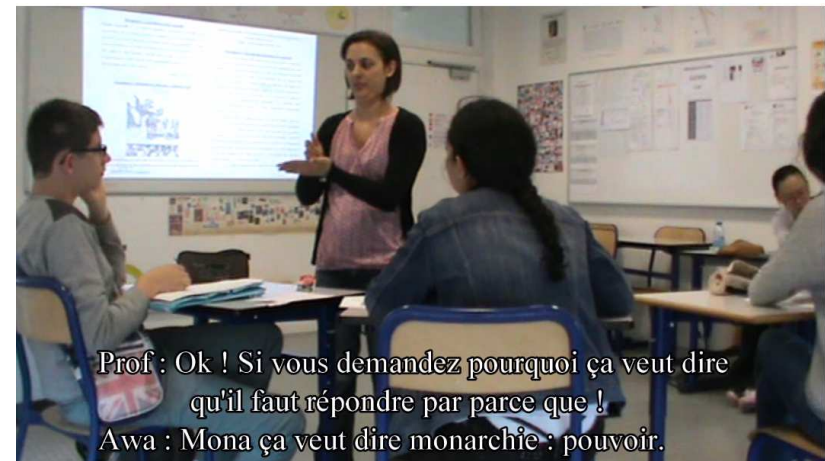
Pour la soutenance

1) Prévoir un support PPT

2) Prévoir une vidéo montrant sa pratique pédagogique

Autres expériences professionnelles

Expérience	Points du référentiel
Formatrice « Enseignement secondaire »	UE 7 : Enseignement secondaire
Membre du jury plénier	
Correctrice et jury de mémoires CAPEJS	UE 8 : Mise en situation professionnelle
Tutrice mémoire codeurs	



Prof : Ok ! Si vous demandez pourquoi ça veut dire
qu'il faut répondre par parce que !
Awa : Mona ça veut dire monarchie : pouvoir.

3) S'entraîner devant un jury